



Centre Info

Matinée d'Actualité

Mardi 1^{er} avril 2014

de 9 heures à 13 heures

MGEN - 3, Square Max Hymans – 75015 Paris



FINANCEMENT DE LA FORMATION

nouvelles obligations, nouveaux mécanismes

La future loi portant réforme de la formation professionnelle* prévoit que les entreprises versent une contribution de 1 % à un Opcv et financent la formation de leurs salariés au regard de leur obligation à les former.

Quels circuits de financement vont générer ces nouvelles obligations ? Quel périmètre recouvre l'obligation de formation de l'entreprise ? Quelles conséquences auront ces financements et cette obligation de former sur l'élaboration du plan de formation de l'entreprise ? La suppression des règles d'imputabilité sur le 0,9 % exonéra-t-elle l'entreprise de respecter la définition de l'action de formation ?... Cette matinée d'actualité a pour objectif de répondre à toutes les questions posées par le nouveau cadre juridique de la formation dans les entreprises.

* Loi n° 2014-288 du 5.3.14 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (JO du 6.3.14).

LES NOUVELLES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Quels changements pour les dépenses des entreprises ?

Intervenants

- Jean-Marc Huart, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle, DGEFP
- Jean-Philippe Cépède, directeur Juridique-Observatoire, Centre Inffo

LES NOUVEAUX RÔLES DES OPCA ET DES OPACIF

Quels nouveaux services dans la gestion des départs en formation des salariés ?

Intervenants

- Joel Ruiz, directeur général, Agefos-PME
- Jean-Pierre Delfino, directeur général, Unifaf

Pause

LE PASSAGE DU DIF AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION, L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET L'OBLIGATION DE FORMATION

Quelles conséquences dans l'élaboration du plan de formation ?

Intervenants

- Tatiana Meunier-Audap, vice-présidente du Garf
- Céline Chevalier, responsable formation France, Transdev

Animation

Jean-Philippe Cépède, directeur Juridique-Observatoire, Centre Inffo

